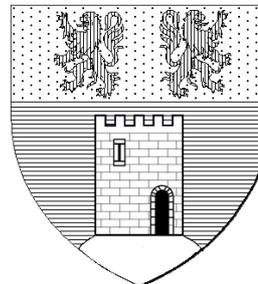


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI 2019

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger et MAGNUS Philippe.

Absents : MM COURNEDE Mathieu, LAUGIER Robert, SEGUIN Jean-Jacques.

Le Maire ouvre la séance à 21H00 en rappelant les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a voté les deux demandes de subvention de la commune pour 2019 (Aménagement des abords de l'aire de jeux : 13 300 € de subvention sur 19 000 € de travaux et 1ère tranche de la toiture de l'église : 17 504 € de subvention pour 25 005 € de travaux)

La Préfecture a notifié les dotations de l'État pour 2019 : 64 488 €. L'évolution sera vérifiée.

Sylvie LAMBERT a représenté la Commune à la Commission d'Accessibilité qui s'est tenue le 23 mai à Nyons au cours de laquelle était examiné le projet de création d'une boulangerie porté par Fanny BROCHARD, Place du Rousson. Un avis favorable a été donné et la délivrance du permis d'aménager les locaux devrait intervenir rapidement. La création d'une boulangerie est une chance inespérée pour le Village.

Les élections européennes du 26 mai se sont déroulées dans de bonnes conditions. Le taux de participation de 71% est très supérieur à la moyenne nationale.

Établi le : 14/06/2019

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

La Commémoration du 75ème du massacre du maquis d'Izon a revêtu un caractère tout particulier avec une affluence très importante. A noter la présence de la Présidente du Département de la Drôme, de la Sénatrice de la Drôme, de la Députée de la circonscription, du Consul Général d'Espagne à Lyon accompagnant la fille d'un martyr, du Général MISTRAL commandant la Légion Étrangère, neveu d'un maquisard fusillé accompagné d'un détachement, des Conseillers Départementaux, d'un très grand nombre de Maires du secteur, de la Drôme et du Vaucluse, de l'Office des Anciens Combattants de la Drôme et du Vaucluse, des associations de combattants et de résistants, d'une fanfare, d'une chorale... Un repas était organisé sur Eygalayes suivi d'autres temps forts. L'organisation de cette cérémonie par Robert PINEL et son association a été appréciée et saluée.

Les compteurs Linky seront installés en juin. Les refus des particuliers sont enregistrés et consignés dans un registre tenu en Mairie (une dizaine de refus à l'heure actuelle). Un reçu est remis aux déposants.

Le dossier de demande d'expropriation du passage dans la cour du château est en cours d'instruction.

Les tuyauteries du réservoir principal seront contrôlées et adaptées pour prévenir toute rupture d'alimentation. Une coupure est à prévoir. Les habitants seront prévenus par les moyens habituels.

Suite au Grand Débat National, l'Assemblée des Maires de France demande au Gouvernement l'abandon du transfert obligatoire de l'eau et de l'Assainissement aux Communautés de Communes en 2026.

Les pierres du pont ont été récupérées et stockées au Gravas. Elles seront réutilisées pour des aménagements dans le village.

Le Luminaire entend s'équiper d'un écran amovible pour ses différentes manifestations. Il sera acquis par la Commune qui récupère la TVA et remboursé par le Luminaire.

La délibération s'opposant à l'encaissement par l'ONF du produit des ventes de bois a été transmise à la Préfecture, au Ministre de l'Agriculture ainsi qu'au Premier Ministre.

La Communauté de Communes vient de publier son rapport d'activité. Il est disponible en Mairie en version papier et en version numérique sur le site.

Le Ministre LECORNU a accusé réception de la contribution de la Commune de Lachau au Grand Débat National.

Le Maire donne lecture des délibérations prises suite à la dernière séance et rappelle l'ordre du jour.

Il propose de rajouter un point relatif à l'acquisition de l'écurie de Roland SARLIN sur la place du vieil Hôtel, dossier apparu postérieurement à l'envoi de la convocation.

Le Conseil Municipal donne son accord au rajout de ce point particulier.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2019

Pour être le plus complet possible, le compte-rendu est établi par le Maire en compilant ses notes et celles de Sylvie LAMBERT et de Monique AUDIBERT-GIBIER.

Il est relu, mis en forme et adressé par Sophie AUDIBERT.

Le projet de compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- COMPTE-RENDU DE LA TOURNÉE CANTONALE

La Commission s'est tenue cette année encore en présence des quatre Conseillers Généraux (titulaires et suppléants), de Christèle MORIN en charge des demandes de subvention et d'Alain DONZE en charge des routes.

La commune était représentée par Sylvie LAMBERT, Michèle AMIC et le Maire qui a fait un point sur les dossiers en cours et présenté les demandes pour 2020. Un accord a été obtenu pour la présentation d'un dossier de réfection de la couverture de l'église en englobant la 1ère tranche 2019 et en complétant avec une deuxième tranche en 2020. L'entreprise MINETTO s'est rendue sur place pour un premier devis. Trois autres entreprises ont été également contactées. Des dossiers de dégâts d'orage seront transmis dans l'hypothèse où la ligne serait réabondée en 2020 ainsi que des demandes pour la reliure et la restauration de registres dont le coût est élevé.

Un point a été effectué sur l'avancement du chantier du pont.

La question de l'imputabilité des travaux de l'impasse du Moulin a été abordée. Face à des avis contradictoires, des renseignements précis seront pris auprès de la DDT.

La proposition de cession de l'écurie de Roland SARLIN est alors examinée.

Suite à divers signalements de voisins, le Maire a repris très récemment contact avec Roland SARLIN afin de trouver une solution pour faire cesser le risque. Une rencontre a eu lieu le jour des élections et Roland SARLIN a formulé une contre-proposition de vente à 10 000 € et confirmé son engagement à donner priorité à la Mairie. Ces précisions apportées, le débat est ouvert. Une opposition se manifeste à l'acquisition et une majorité se prononce en faveur de l'acquisition en raison de la situation et du potentiel du bien, plusieurs souhaitant une négociation du prix. Le Maire est mandaté pour reprendre contact avec le vendeur et tenter de négocier au mieux sans obligation de résultat. *(délibération n°2019-27)*

Les propriétaires voisins seront informés des démarches de la Mairie.

L'acquisition fera l'objet de demandes de subvention auprès du Conseil Départemental et autres financeurs pour l'acquisition et les travaux.

3- POINT SUR LES PROJETS

Ces projets s'inscrivent dans le cadre des travaux de la « Commission Projets »

A l'initiative de Katia PENEAU une foire au plant se déroulera le samedi 8 juin. La publicité autour de la restauration de cette foire ancestrale a été faite.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Sur une idée de Nathalie du « Relais de la Tour », un repas champêtre sera organisé le vendredi 21 juin dans le terrain communal entre le château et la mairie pour célébrer tout à la fois le solstice d'été, la fête de la musique et celle de la Saint Jean.

Il est ouvert à toutes et tous. Un plat commun est préparé par Nathalie, les ingrédients payés par le Maire. Les participants sont invités à venir avec une boisson, une entrée ou un dessert..., l'ensemble étant partagé dans un cadre convivial. Des tables et des chaises seront installées pour le confort de tous.

Sur ce terrain, Yves BLANC propose que soit aménagé, en complément d'un mur de soutènement et d'un accès commode, un four communal construit en fédérant les bonnes volontés. Cet équipement facilitera des moments de rencontre et de partage.

4- CIMETIÈRE

Le Maire rappelle que la gestion du cimetière est un dossier délicat qui doit faire l'objet d'une attention et de précautions toutes particulières.

Il indique qu'il a été interpellé sur les conditions de reprise des concessions et notamment sur celle de la famille ARMAND. Toutes les précisions ont été apportées sur les conditions de transfert des corps dans l'ossuaire communal.

Accord est donné à la Famille de Jean-Pierre TRUCHET pour les travaux projetés sur leur concession.

Plusieurs titulaires de concessions cinquantenaires souhaitent reconduire leur concession dès avant leur terme ou les transformer en perpétuelles.

Ces réponses urgentes ne peuvent être apportées tant que le Conseil ne se sera pas prononcé sur ces points. Aussi, la question doit être retravaillée en commission et la prochaine séance du Conseil sera exclusivement consacrée à ce sujet.

5- LOTISSEMENT COMMUNAL

Une rencontre avec le Bureau d'Études et l'Entreprise POLDER a eu lieu le 27 mai 2019. Le projet est toujours en attente du devis du SDED pour l'alimentation électrique malgré diverses relances.

L'alimentation en eau à partir du lavoir est intégrée dans le prix du marché attribué à l'entreprise POLDER. Le coût de la téléphonie est estimé à 3 000 €. L'entreprise SPIE finalise le devis avec plusieurs options.

Un projet de budget est présenté. Son adoption est renvoyée faute de précision sur les recettes.

Sans attendre, le Conseil à l'unanimité se prononce en faveur de la souscription d'une ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Drôme-Ardèche au taux de 1,11 % sur 2 ans sans pénalité de remboursement anticipé. (*délibération n°2019-23*)

6- AGENCE POSTALE COMMUNALE : ADAPTATION DES HORAIRES

Katia PENEAU, Gérante de l'Agence Postale Communale, propose de modifier le créneau horaire d'ouverture pour permettre aux personnes qui travaillent d'effectuer leurs opérations plus facilement.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le Conseil valide à l'unanimité les nouveaux horaires d'ouverture : de 10H30 à 12H30 du lundi au vendredi. *(délibération n°2019-24)*

7- DEMANDES DE SUBVENTIONS

Plusieurs demandes d'adhésion ou de subvention ont été reçues. La non adhésion à l'Association des Communes Forestières est confirmée. La demande de subvention à l'Association Intervalle de Buis-les-Baronnies n'est pas retenue, celle d'ArtiPays pour 30 € et celle de Lachau Vélo est reconduite à hauteur de 50 €. *(délibération n°2019-25)*

8- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Renforcement du réseau électrique :

La société EUCLYD a été mandatée par le Syndicat d'Énergies de la Drôme pour étudier le renforcement du réseau électrique dans la Grand Rue. Face aux questions soulevées par l'envoi de conventions aux propriétaires, une rencontre a eu lieu sur place le 23 avril. Des solutions ont été trouvées en accord avec les propriétaires. De nouvelles conventions de passage vont être établies.

Eau et Assainissement :

Le Conseil Municipal réitère à l'unanimité son opposition au transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2020. *(délibération n°2019-26)*

Concernant la station d'épuration, une visite du SATESE a eu lieu le 15 mai.

Ordures ménagères :

Concernant la dalle à réaliser sur le futur site des colonnes, le devis transmis par l'entreprise RODARI s'élève à 4 000 €. D'autres devis seront demandés.

Les anciens containers ont été enlevés et les nouvelles colonnes livrées. Elles ont été installées à titre provisoire au lavoir. L'information a été donnée dans l'urgence.

Le Responsable du projet à la Communauté de Communes sera contacté car des questions se posent sur la capacité du lieu de stockage ainsi que des colonnes (équivalence et accessibilité). Le problème des cartons devra être traité.

Salle de classe de l'École :

Il existerait une possibilité d'obtenir d'une subvention de la SOLIHA (ancien CALD) pour l'isolation. Le Conseil adopte le principe d'une demande. Un dossier sera monté à cet effet. *(délibération n°2019-22)*

Accessibilité des bâtiments communaux :

La Commission se déplacera sur Lachau le 3 juin 2019.

9- QUESTIONS DIVERSES

La Préfecture a transmis les règles en matière d'obligation de débroussaillage pour les risques d'incendie de forêt. La Commune reste peu concernée mais les règles sont consultables en mairie et tout danger constaté doit être signalé.

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la Maison Familiale et Rurale de Buis pour l'ouverture d'une classe de 3ème « métiers de bouche » du fait de l'absence de lycées professionnels à proximité proposant cette formation.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

La Région propose des aides majorées aux communes pour la création de logement à destination des femmes en grande difficulté.

Le luminaire a programmé un concert le 16 août. Le Comité des Fêtes souhaite qu'à l'avenir la programmation estivale des animations se fasse en concertation.

La DDT sera relancée afin que le panneau d'appartenance au Parc Naturel Régional des Baronnies soit installé à l'entrée du village, Montée des tilleuls.

Orange travaille au renforcement du débit internet à partir du poste des Mourrelières. Le débit devrait connaître une augmentation notable. Orange sera relancée une nouvelle fois sur l'installation (raccordement CAPRON) ou le remplacement de poteaux endommagés.

La grille des eaux pluviales dans la Grand Rue entre les maisons BONNET et GUIOT-PIN sera reprise une nouvelle fois pour atténuer le bruit à chaque passage de véhicule.

L'IME du Val des Roches à Barret-sur-Méouge est toujours à la vente depuis sa fermeture définitive en septembre 2018. L'ADSEA qui en est propriétaire a souhaité valoriser son bien contrairement à son engagement à le céder à la Communauté de Communes à l'euro symbolique.

Une barrière a été installée sur le « pont de bois » pour limiter le passage des véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23H45.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet